

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 247

présenté par
M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 35**État B****Mission "Plan de relance de l'économie"**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Programme exceptionnel d'investissement public	0	50 000 000
Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	50 000 000	0
Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits de l'action n° 5 « Politiques actives de l'emploi » du programme n° 316 « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi » pour abonder de 50 M€ la dotation destinées au contrat de transition professionnelle CTP, afin d'étendre l'application de ce dispositif visant à aider aux transitions professionnelles à un nombre plus conséquent de bassins d'emploi en 2010, la dotation prévue ne couvrant que l'application du CTP à un nombre total de 40 bassins d'emploi.

Par conséquent, les crédits du programme n° 315 « Programme exceptionnel d'investissement public » sont réduits de 50 M€ en minorant les crédits de l'action n° 3 « Équipements de défense et de sécurité » qui est sur dotée en fonction des objectifs fixés.